

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 13 août 2018 à la salle municipale de l'hôtel de ville à compter de 19h03.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présente madame Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : Six (6) personnes lors de l'ouverture à 19h03  
Trois (3) personnes s'ajoutent à 19h04  
Deux (2) personnes s'ajoutent à 19h06

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6856**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h03.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6857**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous, tout en laissant le point 15 *Questions diverses* ouvert et en ajoutant les items suivants :

- 7. E. Embauche d'un journalier;
  - 15. A. Demande d'aide financière pour participer au championnat de l'Open du Canada de taekwondo à Richmond en Colombie-Britannique
  - 15. B. Demande de réimplantation de deux bornes
1. **Ouverture de la séance**
  2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Approbation des procès-verbaux :**  
Séance ordinaire du 9 juillet 2018
  4. **Période de questions**
  5. **Correspondance**
  6. **Administration générale**
    - A. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
    - B. Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 074 000 \$ qui sera réalisé le 27 août 2018
    - C. Émission des obligations – Terme de cinq ans
    - D. Affectation de 4 500 \$ au fonds « Planchers de l'hôtel de ville »
  7. **Ressources humaines**
    - A. Embauche d'un chargé de projet pour le Ciné plein air 2018
    - B. Embauche d'une monitrice pour le camp de jour 2018
    - C. Embauche d'un pompier à la caserne 6
    - D. Départ à la retraite

8. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**
  - A. Adaptation d'un local pour l'installation de la station d'air comprimé
  - B. Demande de participation au Séminaire de perfectionnement des intervenants en sécurité incendie du QC
9. **Voirie municipale**
  - A. Acquisition d'une nouvelle chaudière à l'huile
10. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)**
  - A. Modification de la programmation des travaux TECQ 2014-2018 – Retrait des travaux conduites d'aqueduc et d'égout sur une partie du boul. St-François et ajout de mise à niveau des infrastructures municipales (20%)
  - B. Annulation de l'appel d'offres de services pour des professionnels responsables des plans et devis et de la surveillance des travaux pour corriger la problématique de COT/THM
  - C. Approbation du rapport annuel 2017 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité
11. **Santé et bien-être (HLM)**
  - A. Première révision budgétaire 2018 de l'OMH – Rapport d'approbation de la SHQ du 23 juillet 2018 abrogeant la résolution n° 2018-07-6850
12. **Urbanisme et environnement**
  - A. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure n° DPDRL180152 afin d'autoriser l'implantation d'une roulotte sur le lot 3 605 234, montée Plouffe Ouest
13. **Loisirs et culture**
  - A. Affectation de 12 000 \$ au fonds « Réparation du dôme Uniprix »
  - B. Avenant au protocole d'entente entre le Festival de Musique Country de LDÉ et la Municipalité
  - C. Autoriser l'installation de roulettes temporaires lors du Festival de Musique Country de LDÉ
  - D. Présentation du projet de la politique familiale et du plan d'actions
  - E. Demande de soutien financier dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019*
14. **Autres**
  - A. Adoption des salaires de juillet 2018 pour un montant brut de 111 974.68 \$
  - B. Adoption des dépenses de juillet 2018 pour un montant de 141 859.09 \$
  - C. Opinion juridique : nil
  - D. Réaménagements budgétaires pour un montant total de 248 473 \$
15. **Questions diverses**
  - A.
  - B.
16. **Période de questions**
17. **Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6858**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit approuvé, et ce, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h04 et se termine à 19h21.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6859**

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES  
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt numéros 009-2003, 016-2003, 61-2005, 74-2006 et 152-2011, 202-2016, 210-2017, 221-2018 et 155-2011, la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 août 2018, au montant de 2 074 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.458	142 000 \$	2.35 %	2019	3.19450 %
		146 000 \$	2.45 %	2020	
		151 000 \$	2.55 %	2021	
		155 000 \$	2.75 %	2022	
		1 480 000\$	2.85 %	2023	
Financière Banque Nationale inc.	98.884	142 000 \$	2.25 %	2019	3.21983 %
		146 000 \$	2.50 %	2020	
		151 000 \$	2.65 %	2021	
		155 000 \$	2.80 %	2022	
		1 480 000\$	3.00 %	2023	

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 074 000 \$ de la Municipalité de Lac-des-Écorces soit adjugée à la firme Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière par intérim à signer le

document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière par intérim soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6860**

**CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 074 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 AOÛT 2018**

ATTENDU

que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 074 000 \$ qui sera réalisé le 27 août 2018, réparti comme suit :

<b>RÈGLEMENT D'EMPRUNT #</b>	<b>POUR UN MONTANT DE</b>
009-2003	39 700 \$
016-2003	10 500 \$
61-2005	340 600 \$
74-2006	330 600 \$
152-2011	831 600 \$
152-2011	64 550 \$
202-2016	70 000 \$
210-2017	163 795 \$
221-2018	32 350 \$
155 2011	190 305 \$

ATTENDU

qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU

que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-&), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 61-2005, 74-2006, 152-2011, 202-2016, 210-2017 et 155-2011, la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 août 2018;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 février et le 27 août de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

QUE les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. du Cœur des Hautes-Laurentides  
597, boul. Albiny-Paquette  
Mont-Laurier, QC J9L 1L5

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim. La Municipalité de Lac-des-Écorces, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 61-2005, 74-2006, 152-2011, 202-2016, 210-2017 et 155-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 août 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6861**

**AFFECTATION DE 4 500 \$ AU FONDS « PLANCHERS DE L'HÔTEL DE VILLE »**

ATTENDU que le conseil désire créer un fonds pour entretenir ou changer les planchers de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter la somme de 4 500 \$ par année, et ce, à partir de 2018 au fonds « Planchers de l'hôtel de ville ».

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6862**

**EMCHAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET POUR LE CINÉ PLEIN AIR**

ATTENDU que le 11 juillet dernier, de par sa délégation de pouvoir, la directrice générale par intérim a embauché de façon temporaire monsieur Xavier Beauchamp à titre de chargé de projet pour le Ciné Plein Air 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche temporaire de monsieur Xavier Beauchamp à titre de chargé de projet pour le Ciné Plein Air 2018.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6863**

**EMBAUCHE D'UNE MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2018**

ATTENDU que le 20 juillet dernier, de par sa délégation de pouvoir, la directrice générale par intérim a embauché de façon temporaire madame Laurie-Anne Gauthier à titre de monitrice pour le camp de jour 2018 pour combler un poste devenu vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche temporaire de madame Laurie-Anne Gauthier à titre de monitrice au camp de jour 2018.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6864**

**EMBAUCHE DE BELLIZA CHARETTE, POMPIÈRE À LA CASERNE 6**

ATTENDU que le Service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK) est actuellement en période de recrutement;

ATTENDU que madame Belliza Charrette est pompière auxiliaire à la caserne 6 depuis près de trois ans;

ATTENDU que Madame Charette a déjà été rencontrée deux fois en entrevue par le comité d'embauche du SSIRK et qu'elle a complété à deux reprises également le test physique pré-embauche;

ATTENDU qu'elle est maintenant de retour dans la région à temps plein;

ATTENDU que le directeur du SSIRK recommande son embauche comme pompière à la caserne 6;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher madame Belliza Charrette à titre de pompière pour la Municipalité de Lac-des-Écorces.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6865**

**DÉPART À LA RETRAITE DE DENIS DESPATIE**

ATTENDU que le 28 novembre dernier, M. Denis Despatie nous annonçait qu'il prendrait officiellement sa retraite le 8 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à M. Denis Despatie nos plus sincères remerciements pour ses 23 années de bons et loyaux services au sein de la Municipalité de Lac-des-Écorces en tant que journalier de voirie et lui souhaitons une très bonne retraite.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6866**  
**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER**

- ATTENDU qu'un poste de journalier est à pourvoir au service des travaux publics considérant le départ à la retraite de M. Despatie;
- ATTENDU que plusieurs candidats ont été rencontrés en mai dernier par le comité de relation de travail à la suite de l'affichage d'offres d'emploi de journalier;
- ATTENDU la recommandation d'embauche du comité de sélection;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher M. Éric Schaller à titre de journalier de voirie dont le statut est celui de personne salariée en probation.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6867**  
**ADAPTATION D'UN LOCAL POUR L'INSTALLATION DE LA STATION D'AIR COMPRIMÉ**

- ATTENDU que le compresseur acheté de la Municipalité de Rawdon nécessite un courant de 240 volts;
- ATTENDU que les installations triphasées alimentant le complexe municipal ne peuvent fournir que 208 volts;
- ATTENDU que selon les maîtres électriciens de DP Meilleur, l'unique façon de fournir le courant nécessaire de 240 volts est d'installer un nouveau transformateur de courant;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces autorise l'acquisition et l'installation d'un transformateur 240 volts pour l'alimentation du compresseur.

Cette dépense au montant de 1 924.90 \$, taxes en sus, sera répartie selon le pourcentage de l'entente SSIRK et sera payée à partir du surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6868**  
**DEMANDE DE PARTICIPATION AU SÉMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT DES INTERVENANTS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

- ATTENDU la tenue du séminaire de perfectionnement des intervenants en sécurité incendie les 13, 14 et 15 septembre prochain à Chicoutimi;
- ATTENDU que cette activité est prévue au budget 2018;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- d'autoriser notre technicien en prévention incendie, Jason Campbell, à participer audit séminaire de perfectionnement qui se tiendra à Chicoutimi les 13, 14 et 15 septembre prochain;

- de payer tous les frais inhérents à ce séminaire à même le GL 02-220-10-454, et ce, selon les politiques de la municipalité en vigueur.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6869**

**MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2014-2018 – RETRAIT DES TRAVAUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR UNE PARTIE DU BOUL. ST-FRANÇOIS ET AJOUT DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (20%)**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*



**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6870**

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N° AOP-2018-07-6849**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler l'appel d'offres de services pour des professionnels responsables des plans et devis et de la surveillance des travaux pour corriger la problématique de COT/THM n° AOP-2018-07-6849, afin de reporter l'ensemble du projet dans le prochain programme sur la TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6871**

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport annuel 2017 sur la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-des-Écorces, et ce, tel que déposé suite à l'approbation des formulaires par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6872**

**PREMIÈRE RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 DE L'OMH  
RAPPORT D'APPROBATION DE LA SHQ DU 23 JUILLET 2018  
ABROGEANT LA RÉOLUTION N° 2018-07-6850**

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt La révision budgétaire 2018 de l'OMH de Lac-des-Écorces selon le rapport d'approbation du 23 juillet 2018 produit par la SHQ, lequel indique un ajustement à la hausse de 48 000 \$ pour le remplacement, les améliorations et la modernisation, haussant ainsi le déficit à 49 019 \$ au lieu de 1 019 \$.

La Municipalité se retrouve donc avec une dépense supplémentaire de 4 800 \$ considérant que sa quote-part correspond à 10% de 49 019 \$.

La présente résolution remplace et abroge la résolution n° 2018-07-6850 adoptée lors de la séance du 9 juillet 2018.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6873**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DPDRL180152 AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE ROULOTTE SUR LE LOT 3 605 234, MONTÉE PLOUFFE OUEST**

ATTENDU que le maire a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la propriétaire du matricule 8955-30-0032, Lac-des-Écorces, sur le lot 3 605 234, faisant partie du cadastre officiel du Québec, présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DPDRL180152 dans le but de procéder à la vente de la propriété;

ATTENDU que la propriété est assujettie à la grille VIL-04 du règlement sur le zonage 40-2004;

ATTENDU qu'un permis pour un bâtiment accessoire de 12' x 16' a été émis le 15 juillet 1980 avec mention que le bâtiment ne peut servir de chalet. Un permis pour un gazebo a aussi été émis en 2012 conformément au règlement en vigueur;

ATTENDU que la propriétaire fait une demande pour l'installation d'une roulotte de camping ainsi que la possibilité de conserver ladite remise excédant 6 mètres carrés tel que prescrit à l'article 5.3.3 du règlement 40-2004 ainsi que le gazebo de 12' x 10' installé en 2012 suite à un permis;

ATTENDU qu'une dérogation mineure est demandée pour permettre l'implantation d'une roulotte sur un terrain considéré non vacant, car occupé par un bâtiment accessoire excédant 6 mètres carrés;

ATTENDU qu'advenant l'autorisation d'implanter une roulotte, une dérogation mineure est demandée pour conserver la remise de 21 mètres carrés, alors que le règlement sur le zonage prescrit une superficie maximale de 6 mètres carrés ainsi que le gazebo qui ne fait pas partie des ajouts permis aux roulettes;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 24 juillet 2018 relativement à la demande de dérogation mineure n° DPDRL180152;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter partiellement** la demande de dérogation mineure n° DPDRL180152 **à l'effet d'autoriser** l'installation d'une roulotte en vertu des normes et dispositions de l'article 5.3 du règlement 40-2004, et ce,

**CONDITIONNELLEMENT :**

- à la construction d'une installation septique conforme aux règlements en vigueur, et ce, avant l'implantation de la roulotte sur le terrain;
- à la modification de la remise existante pour qu'elle soit d'une superficie maximale de 6 mètres carrés, servant exclusivement au remisage et en tout point conforme à l'article 5.3.3 du règlement 40-2004;
- à la démolition de la toilette sèche;
- au respect des marges de recul prescrites.

Le gazebo existant pourra être conservé, cependant s'il y a démolition, il ne pourra être remplacé.

L'obtention des permis requis doit être obtenue dans un délai de 24 mois de l'acceptation de la dérogation mineure.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6874**

**AFFECTATION DE 12 000 \$ AU FONDS « RÉPARATION DU DÔME UNIPRIX »**

ATTENDU que la durée de vie de la toile du dôme est d'environ 20 ans;

ATTENDU que l'installation date déjà de 5 ans;

ATTENDU que le conseil municipal veut prévoir son remplacement sur une longue période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter la somme de 12 000 \$ par année, et ce, à partir de 2018 au fonds « Réparation du dôme Uniprix ».

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6875**

**AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCLU ENTRE LE FESTIVAL DE MUSIQUE COUNTRY DE LAC-DES-ÉCORCES ET LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que quelques modifications doivent être apportées au protocole d'entente conclu le 20 janvier 2017 entre le Festival de Musique Country de Lac-des-Écorces et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale par intérim à signer l'avenant numéro 1, lequel modifie le protocole d'entente initial conclu le 20 janvier 2017 entre le Festival de Musique Country de Lac-des-Écorces et la Municipalité, et ce, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6876**

**INSTALLATION TEMPORAIRE DE ROULOTTES LORS DU FESTIVAL DE MUSIQUE COUNTRY DE LAC-DES-ÉCORCES**

ATTENDU la tenue de la deuxième édition du Festival de Musique Country de Lac-des-Écorces les 16, 17, 18 et 19 août 2018;

ATTENDU que Mme Sandy Miller a déposé à la Municipalité au nom du Festival une demande d'autorisation pour l'installation temporaire de roulottes sur le terrain du dôme Uniprix et sur le lot adjacent 3 313 260;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande et d'autoriser l'émission d'un permis pour l'installation temporaire de roulottes, selon l'article 5.3.4.3 du règlement 40-2004, sur le terrain du dôme Uniprix et sur le lot adjacent 3 313 260.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6877**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE SON PLAN D' ACTIONS**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt et présentation le projet de la politique familiale de la municipalité et son plan d'actions sur trois ans.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6878**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA  
RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019**

ATTENDU que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou a bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;
- D'autoriser Mme Nathalie Labelle, directrice générale par intérim, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6879**

**AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES DE JUILLET 2018**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de juillet 2018 pour un montant brut de 111 974.68 \$ ainsi que les dépenses du mois de juillet 2018 pour un montant de 141 859.09 \$.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6880**

**RÉAMÉNAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les réaménagements budgétaires présentés par la directrice des services financiers, lesquels totalisent un montant de 248 473 \$.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6881**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT  
DE L'OPEN DU CANADA DE TAEKWONDO**

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été déposée par Mme Pascale Duquette pour deux jeunes athlètes de Lac-des-Écorces, Alycia St-Pierre et Rosalie Beauregard, lesquelles auront la chance de participer au championnat de l'Open

du Canada de Taekwondo à Richmond en Colombie-Britannique les 14 et 15 septembre prochain;

ATTENDU que la contribution devra être faite au nom de Taekwondo Mont-Laurier, pour Alycia St-Pierre et Rosalie Beauregard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une somme de cent trente dollars (130 \$) à chacune d'elle pour leurs frais d'inscription audit championnat canadien.

Cette dépense totalisant deux cent soixante dollars (260 \$) sera payée à même le GL 02-701-90-970-01.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6882**

**DEMANDE DE RÉIMPLANTATION DE DEUX BORNES**

ATTENDU que monsieur Gérald Doré réclame à la municipalité la réimplantation de deux bornes sur son terrain situé au 613, route 311 Nord suite à la disparition de celles-ci lors des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord effectués par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser 50% de la facture de réimplantation de deux bornes, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 350 \$ sur présentation de ladite facture.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h37 et se termine à 19h45.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2018-08-6883**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h46.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Labelle  
Directrice générale par intérim

*Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire